

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG

COMMUNE D'AVRICOURT

Convocation du 25/03/2021

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 14 Conseillers présents : 10 Procurations : 3

Réuni en séance ordinaire sous la présidence de DENNY Eric, Maire

Présents : FONTINHA Daniel, GRAFF Aurélie, GUERIN Stéphane, HEIDINGER Hervé, HEMERY Christelle, LIGER Nicolas, MAIRE Christophe, THIRION Astrid, TONEGUTTI Reine, VENNEMANN Pascal

Absents excusés: GUIOT Marie-Pierre (donne procuration à HEIDINGER Hervé), KELLE Michaël (donne procuration à DENNY Eric), VALLET Grégoire (donne procuration à MAIRE Christophe),

Absente : THIRION Astrid

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de GRAFF Aurélie, secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL valant COMPTE-RENDU Séance du conseil municipal du 01 avril 2021

2021.04.01 Objet : Vote des taxes locales

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale

VOTE les taux de fiscalité directe locale suivants:

Taxe foncière bâti	23.44 %
Taxe foncière non bâti	38,57 %

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2021.04.02 Objet : Budget Primitif principal 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal après délibération,

ADOPTE le Budget Primitif 2021, budget principal comme suit :

Section fonctionnement dépenses et recettes	481 976.94 €
Section d'investissement dépenses et recettes	291 607.55 €

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Le Conseil Municipal après délibération,

ADOPTE le Budget Primitif annexe Boulangerie 2021 comme suit :

Section fonctionnement dépenses et recettes	29 455.16 €
Section d'investissement dépenses et recettes	41 187.53 €

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2021.04.04 Objet : Subvention du Budget principal au Budget annexe Boulangerie

Vu la délibération 2019.01.02 en date du 01/02/2019 relative à la location de la boulangerie communale ;

Vu que le loyer de la boulangerie est perçu depuis le 01/08/2020 ;

Vu que le bâtiment comporte la cellule boulangerie et une autre cellule non louée ;

Le Conseil Municipal après délibération,

- **DECIDE** de transférer la subvention du budget principal au budget annexe boulangerie comme suit :

Budget principal

Section Fonctionnement dépense

Compte 67441 Subvention budgets annexes 6246.19€

Budget Annexe boulangerie

Section Fonctionnement recette

Compte 774 Subventions exceptionnelles 6246.19€

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Certifié conforme à l'original

Le Maire



Eric DENNY



Le secrétaire de séance

Aurélie GRAFF

